



PROTOCOLE DE SECURITE : OPERATION DE DECHARGEMENT EN DECHETERIE

Le protocole de sécurité est l'adaptation par arrêté du 26 avril 1996 aux opérations de chargement et déchargement du plan de prévention prévu par le décret n°92-158 du 20 février 1992 relatif à la prévention des risques liés à l'intervention d'une entreprise extérieure.

Entreprise d'accueil (E.A)

Syndicat Mixte Lys Audomarois
177 rue de Thérouanne
BP 20 006
62 501 SAINT – OMER Cedex
03.21.12.10.33

Responsable : Monsieur Wyckaert – Président

Entreprise utilisatrice (E.U)

Nom et adresse :

Email : _____

Responsable : _____

SIRET : _____

Opération répétitive

Opération ponctuelle -> Date :

NOS SITES

ADRESSES ET HORAIRES D'OUVERTURE

- Déchèterie d'Arques :
Zone Industrielle du Lobel
- Déchèterie de Saint Martin lez Tatinghem :
Rue du Bras
- Déchèterie de Longuenesse :
Route des Bruyères
- Déchèterie d'Aire sur la Lys :
Zone d'activités du Parc St-Martin
- Déchèterie de Dennebroeucq :
RD 92^e
- Déchèterie de Lumbres
Route Nationale

HORAIRES HIVER	HORAIRE ETE
DU LUNDI AU JEUDI : <i>9h00 – 11h45 et 14h00 – 17h30</i>	DU LUNDI AU JEUDI : <i>9h00 - 18h30</i>
LE VENDREDI : <i>9h00 – 11h45</i>	LE VENDREDI : <i>9h00 – 12h00</i>









PROTOCOLE DE SECURITE : OPERATION DE DECHARGEMENT EN DECHETERIE

CONSIGNES A RESPECTER

- La vitesse sur le site est de 10 km/h
- Respect de la signalisation et du code de la route dès l'entrée du site
- Se présenter au gardien avant le déchargement
- Respecter le gardien, et les consignes qu'il apporte
- Demander de l'aide si nécessaire
- Respecter la propreté du site
- Port des Equipements de Protection Individuelle : gants, chaussures de sécurité, gilets fluorescents

LES INTERDICTIONS :

						
Interdit de fumer sur l'ensemble du site	Déposer des produits dangereux	De récupération de matériaux	De consommer de l'alcool sur site ou entrer en état d'ébriété	De pénétrer sans délivrance du protocole	De monter dans les remorques	D'entrer avec un véhicule de plus de 3.5T

SITUATIONS D'URGENCE

En cas d'incendie	En cas d'accident	En cas de pollution
Prévenir le(s) gardien(s)		
Si nécessaire, utiliser l'extincteur adapté au type de feu	Appeler les pompiers : 18 ou 112 Ou le SAMU : 15	Délimiter la zone polluée
Appeler les pompiers : 18 ou 112	Porter les soins de premiers secours	Utiliser un kit anti-pollution (absorbant)
Sécuriser les lieux et les personnes environnantes		En cas de pollution plus importante, appeler les pompiers



PROTOCOLE DE SECURITE : OPERATION DE DECHARGEMENT EN DECHETERIE

LES RISQUES LIES AUX DECHETERIES

Opérations	Risques	Mesures préventives
Entrée et sortie du site Circulation sur site	Collision Présence de piétons - Ecrasement	<ul style="list-style-type: none">• Respecter le plan de circulation, le code de la route et la signalisation routière sur le site.• En l'absence de signalisation routière laissez passer les véhicules venant de votre gauche ou de votre droite.• Respecter la vitesse de 10 km/h sur le site• Roulez au pas et soyez vigilants• Donner la priorité aux usagers et aux piétons• Ne manœuvrez que lorsque la visibilité est bonne
Déchargement	Chute de plain-pied Chute de hauteur Glissade	<ul style="list-style-type: none">• Porter des chaussures adaptées, et des gants• Ne pas se précipiter• Ne pas monter dans les remorques ni dans les bennes

INFORMATIONS CONCERNANT L'ENTREPRISE UTILISATRICE

Noms des personnes susceptibles d'entrer sur le site pour le compte de l'entreprise :

Véhicules utilisés :

- Camion à hayon / camionnette < 3.5T
- Véhicule léger + remorque
- Véhicule léger de service ou fonction
- Tracteur et bac autoporté <3.5T
- Autre :



PROTOCOLE DE SECURITE : OPERATION DE DECHARGEMENT EN DECHETERIE

VALIDATION DU PROTOCOLE DE SECURITE

Entreprise d'accueil	Entreprise utilisatrice
<p><u>Représentée par :</u></p> <p>Monsieur Wyckaert - Président</p> <p><u>Signature :</u></p>	<p><u>Représentée par :</u></p> <p><u>Signature :</u></p>

PLANS DE CIRCULATION

